

RD CONGO : APPROCHE ALTERNATIVE POUR RENFORCER UN ÉTAT FRAGILE

Introduction

Gilles MPEMBELE,
PhD, MBA,
Direct Attack Avionics
Engineering, Boeing
Weapons and Missile
Systems. Adjunct
Professor of Electrical
Engineering.
gilles.mpembele@
gmail.com

Les approches conventionnelles pour renforcer un État fragile comme la RD Congo se déclinent généralement en trois propositions : le renforcement des institutions et processus démocratiques, l'instauration de la bonne gouvernance, et la préservation de la paix et de la sécurité. Ces approches présupposent que les acteurs institutionnels sont dotés de compétences et de qualités humaines nécessaires pour leurs rôles respectifs, et qu'ils s'acquittent de leurs attributions et obligations dans le seul intérêt de l'État. Mais la caractéristique fondamentale d'un État fragile est précisément que les acteurs institutionnels semblent être animés par des forces et intérêts à contre-courant des propositions énumérées ci-dessus. La présence de ces acteurs et leur action interdisent tout espoir de renforcer l'État et d'amorcer le développement socio-économique. Il y a donc impasse. Les agents du renforcement de l'État sont à chercher ailleurs, hors de l'État et des institutions qui l'animent. La mode fut un temps de postuler que les organisations non-gouvernementales et les mouvements associatifs pourraient jouer un rôle supplétif pour pallier les carences de l'État dans certains domaines socio-économiques. Les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des espoirs, en raison notamment de l'inhomogénéité de ces organisations et de l'absence de forces intégratrices pour élaborer une vision commune et cohérente.

La thèse défendue dans cet article est que les lacunes identifiées dans les forces non-étatiques sont, pour une bonne part, résolues dans certaines institutions comme les Églises Catholique et Protestante, et certains réseaux d'Églises de réveil

en RD Congo. Les Églises Catholique et Protestante en particulier, fortes de leur unicité institutionnelle et de leur expérience plus que centenaire dans de nombreux secteurs de la vie socio-économique du pays, peuvent aujourd'hui étendre leur champ d'actions pour inclure certaines responsabilités normalement dévolues à l'État, comme les infrastructures et certains services publics généralement inaccessibles aux populations défavorisées. Une proposition concrète est que les diocèses Catholiques¹ mettent en place des régies de constructions (ou intendances générales) qui participeraient à la construction de routes, ponts, sauts-de-mouton, bâtiments publics, micro-réseaux électriques, et à la lutte contre les érosions en milieux urbains. L'objectif global de ces propositions n'est pas d'ériger ces Églises en concurrentes de l'État, si fragile soit-il, mais de prêter main forte à ce dernier pour améliorer les services publics offerts aux populations, créer de nombreux emplois directs et indirects, et stimuler le développement socio-économique.

1. L'impasse des États fragiles

L'ancien ambassadeur des États-Unis en Somalie, Donald Yamamoto, est connu pour ses talents diplomatiques et pour son soutien passionné à l'aide américaine en faveur des pays africains. En septembre 2020, il a arraché un accord bilatéral pour réduire et restructurer la dette somalienne envers les États-Unis. Dans sa phase finale, l'accord effacera plus d'un milliard de dollars de dette somalienne, permettant à la Somalie de *retrouver l'accès au soutien financier de la communauté internationale et des institutions financières*². Selon l'ambassadeur Yamamoto, l'accord *a été possible parce que la Somalie a mis en œuvre d'importantes réformes économiques ces dernières années*³. Mais les critiques ont fait remarquer que malgré des milliards d'aide étrangère et d'assistance militaire combinées sur trois décennies, les conditions économiques du peuple somalien ne se sont pas améliorées de manière significative. En 2021, le pays était classé deuxième État le plus défaillant au monde, derrière le Yémen⁴. L'une des raisons est que la majeure partie de l'aide financière extérieure a été détournée par une élite corrompue de politiciens, de seigneurs de la guerre et de leaders tribaux.

Ce qui est vrai de la Somalie l'est aussi de la RD Congo. Des décennies d'aide internationale, d'investissements étrangers directs et de revenus

1 L'analyse développée ici n'est pas exclusive à l'Église Catholique. Elle peut aussi s'appliquer, mutatis mutandis, à d'autres confessions religieuses comme les Églises Protestante, Kimbanguiste et Orthodoxe, et les Églises de réveil.

2 US Embassy in Somalia, *Ambassador Yamamoto and minister of finance Beileh sign bilateral agreement on Paris Club debt*, Mogadishu, 27 septembre 2020, (<https://so.usembassy.gov/ambassador-yamamoto-and-minister-of-finance-beileh-sign-bilateral-agreement-on-paris-club-debt/>, consulté le 27 mars 2022).

3 *Ibid.*

4 The Fund for Peace, *Fragile states index annual report 2021*, Washington, DC, Foreign Policy magazine, 2021, p. 7.

miniers sont tombés entre de mauvaises mains. Et lorsque ces mauvaises mains sont celles du gouvernement lui-même et du régime au pouvoir, il est légitime d'être sceptique que le système puisse se réformer de lui-même. La corruption est le flux sanguin des États fragiles et défaillants ; elle les anime⁵ et les perpétue, et se trouve au cœur de cette impasse qui fait qu'un État fragile ne peut être renforcé parce que ceux qui ont la responsabilité de son renforcement sont précisément ceux qui ont présidé à sa fragilisation et à sa faillite, et qui l'y maintiennent. Une stratégie de renforcement de l'État décrite par Ghani et Lockhart⁶, et basée sur les « *dix fonctions primordiales de l'État* » autour desquelles divers acteurs devraient focaliser leurs actions n'a aucune chance de réussir dans un contexte où les intérêts égoïstes des dirigeants priment sur la réalisation des idéaux collectifs.

Dans leur ouvrage collectif, « *Somalia – Fixing Africa's Most Failed State* »⁷, J. Peter Pham, Greg Mills et David Kilcullen soutiennent, entre autres, que pour renforcer un État défaillant comme la Somalie, la gouvernance doit être améliorée par un processus qui nécessite de changer les motivations et les perceptions de différents protagonistes. Le livre met l'accent sur une appropriation locale du pouvoir : *une forme de gouvernance ne peut se construire qu'en permettant aux acteurs locaux de la construire eux-mêmes à partir de la base, aussi précaire et chaotique soit-elle*⁸. Le problème avec cette approche est que les élites politiques habituées à la corruption et à la mauvaise gouvernance sont en général hostiles à toute proposition qui réduirait leur influence et leurs avantages. Le statu quo, et même l'aggravation de la situation sont à leur avantage. Les réformes politiques et économiques dans ce contexte sont souvent trompeuses. Elles ne sont initiées que dans le but de duper les populations, de prolonger indûment la mainmise du régime en place sur l'État, et d'appâter les bailleurs de fonds internationaux en les incitant à davantage d'aide au développement, inutile et contre-productive.

La problématique d'une aide au développement qui deviendrait justement néfaste au processus de développement a été profondément analysée par Dambisa Moyo⁹. L'essentiel de son analyse est construit autour du fait que plus de mille milliards de dollars d'aide au développement en 50 ans n'ont pas permis le développement économique du continent africain et la réduction de la pauvreté, mais au contraire ont aggravé la situation. Elle établit, de ce fait, non pas simplement une corrélation entre l'aide au développement et le recul socio-économique de l'Afrique, mais un véritable

5 Au sens de donner vie ou l'apparence de vie.

6 Ashraf GHANI et Clare LOCKHART, *Fixing failed states: a framework for rebuilding a fractured world*, New York, Oxford University Press, Kindle edition, 2009, pp. 124-166.

7 J. Peter PHAM, Greg MILLS et David KILCULLEN, *Somalia: fixing Africa's most failed state*, Cape Town, Tafelberg Short, Kindle Edition, 2013, pp. 791-834.

8 *Ibid.*, p. 816.

9 Dambisa MOYO, *Dead aid : Why aid is not working and how there is another way for Africa*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2009, pp. 74-76.

lien de causalité. Elle conclut en recommandant que l'aide internationale au développement soit progressivement abolie car, selon elle, elle crée une culture de dépendance et de droits acquis, et aggrave la corruption et la mauvaise gouvernance. Si le diagnostic est correct, le remède proposé l'est moins. Le rapport de causalité, en particulier, est difficilement soutenable. L'examen des situations spécifiques de chaque pays montre pourtant une tendance générale claire : la primauté du politique, sous sa forme la plus machiavélique, exclut toute possibilité d'envisager un projet national de bien-être commun. Cette attitude de l'élite et des dirigeants des États fragiles qui abhorrent, refusent et rejettent le développement, est la vraie cause du déclin de l'Afrique¹⁰.

Dans le cas spécifique de la RD Congo, une erreur généralement commise par les analystes internationaux consiste à situer la cause de la fragilité de l'État congolais dans son étendue et sa grande diversité culturelle et ethnique. Cette erreur est présente de manière flagrante dans l'article de l'ambassadeur Peter Pham au *New York Times*¹¹ où il défend la thèse selon laquelle pour sauver la RD Congo, il convient de la laisser se désagréger en plusieurs entités de tailles réduites et donc, selon lui, plus faciles à gouverner. Mais son argumentation semble ignorer que si au niveau de ces nouvelles entités prévalaient les mêmes antivaleurs qui prévalent dans l'État congolais sous sa configuration actuelle, les résultats seront tout autant catastrophiques. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le chaos qui règne actuellement dans la plupart des 26 provinces nées du récent découpage territorial de 2015. En outre, remettre en cause la légitimité de la RD Congo dans sa géographie actuelle pourrait entraîner des conséquences imprévisibles comme l'émergence de plusieurs dizaines de micro-États voués à s'affronter les uns les autres dans un embrasement régional qui sera difficile à contenir. Les projets d'atomisation de la RD Congo procèdent d'une logique à courte vue et profondément dangereuse.

La question de l'aide internationale aux pays fragiles peut aussi être évaluée sous une perspective différente. Si elle n'a pas réussi à améliorer les conditions de vie des Africains dans la majorité des cas, il faudra imaginer des mécanismes différents, qui permettent de financer directement des entités autres que l'État pour s'assurer que l'argent est effectivement utilisé en faveur du développement socio-économique des populations. Ceci n'est pas à confondre avec l'aide internationale aux organisations non gouvernementales (ONGs), qui se traduit généralement par une dispersion de ressources au profit d'un grand nombre d'organisations sans l'assurance d'une coordination entre elles ni d'un devoir de redevabilité. Le concept d'un

10 Axelle KABOU, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991, pp. 17-28. Ce livre avait créé bien des polémiques à sa parution, particulièrement au sein de l'intelligentsia africaine. La référence qui en est faite ici ne concerne que le contenu, pour ce qu'il vaut.

11 J. Peter PHAM, « To save Congo, let it fall apart », in *New York Times*, 12 novembre 2012, (<https://www.nytimes.com/2012/12/01/opinion/to-save-congo-let-it-fall-apart.html>, consulté le 27 mars 2022).

développement fondé sur des institutions indépendantes de l'État comme l'Église Catholique en RD Congo pourrait changer la donne. Un mécanisme nouveau d'aide au développement permettrait que d'apports financiers importants soient alloués directement à l'Institution Catholique, et que celle-ci les consacre au développement des infrastructures, de l'agriculture, et du secteur énergétique afin de jeter les bases d'une croissance économique durable.

2. Les atouts des institutions confessionnelles

Quand on visite la RD Congo, autant les cités urbaines que les villages les plus reculés du pays, on est frappé par le chaos qui règne partout. C'est un pays terriblement dévasté, endommagé, sinistré. Les infrastructures sont profondément délabrées, et en bien d'endroits, complètement inexistantes. Il y a quelques îlots de grand luxe ici et là, comme le quartier de la Gombe, sur les rives du fleuve Congo, dans la capitale Kinshasa, où se concentrent l'élite politique et économique, et la bourgeoisie expatriée. Le reste du pays est pratiquement abandonné à lui-même, avec une présence infime sinon nulle de l'État et de l'administration publique.

Mais il peut y avoir des surprises en RD Congo. De temps en temps, on tombe sur une propriété étonnamment propre et bien entretenue, généralement protégée par une clôture en briques, où règnent un ordre étonnant et comme une culture différente. Et quand cela arrive, il y a de fortes chances que l'on soit en présence d'une institution Catholique ou Protestante, ou même d'une assemblée de réveil. Là, vous pouvez vous faire servir une eau potable et filtrée, et peut-être prendre un repas chaud. Ceux qui viennent de loin, comme les politiciens lors des campagnes électorales, peuvent s'y arrêter pour la nuit, sans aucune obligation de participer aux laudes matinales. L'électricité est généralement disponible grâce à un groupe électrogène, et occasionnellement grâce à des panneaux solaires. Parfois, en l'absence d'une couverture cellulaire, la communication à distance est possible grâce à des liaisons phoniques.

Les Églises Catholique et Protestante, avec plus d'un siècle de présence en RD Congo, ont acquis quelques attributs de ce qu'on appelle « un État dans l'État ». L'expression a souvent une connotation péjorative, mais elle reflète approximativement la réalité sur le terrain. L'Église Catholique, par exemple, compte 47 diocèses, tandis que l'État compte 26 provinces généralement en proie à des problèmes de gouvernance inextricables. D'un point de vue administratif, un plus grand nombre d'entités territoriales favorise une administration de proximité. De manière générale, les évêques et les pasteurs sont plus proches des gens et de leurs préoccupations que ne le sont les représentants de l'État. Au sommet de cette architecture, la

conférence des évêques Catholiques, la CENCO¹², autant que la direction de l'Église du Christ au Congo (ECC) sont connues pour leurs déclarations courageuses sur la gouvernance et la corruption, la paix et la sécurité, le bien-être économique et social des populations, les élections et le processus de démocratisation, l'éducation et les droits humains. Les Églises de réveil ont par moments joint leur voix à celles de la CENCO et de l'ECC, mais ont eu parfois une stratégie distincte et propre. Lorsqu'elles parlent d'une même voix, ces organisations jouissent d'une estime et d'une respectabilité au-delà des frontières nationales. Elles sont la conscience de la nation et la gardienne de ses valeurs.

Les Églises Catholique et Protestante disposent également d'un avantage considérable en raison de la force de leurs ressources humaines. Les prêtres, les pasteurs, les religieuses et le personnel non religieux ont généralement une excellente formation et une expérience professionnelle dans des domaines divers et pas toujours liés aux responsabilités religieuses. Ils ont obtenu des diplômes en théologie et en philosophie, en économie et en droit, en sciences du développement et de l'environnement, en agronomie, en ingénierie, en médecine et même en sciences politiques. La qualité de la gouvernance de ces institutions est, de manière générale, plus efficiente que l'administration publique. Le degré et la qualité d'exécution des décisions prises au niveau des instances dirigeantes peut rendre compte de ce fait.

Les confessions religieuses n'ont pas seulement construit des Églises et des couvents. Elles ont également construit des réseaux d'écoles qui ont permis à des millions d'enfants d'avoir accès à l'éducation, des hôpitaux dans les zones urbaines et rurales, des plantations et des fermes. Elles possèdent aussi des sociétés de média et des maisons d'édition. En outre, l'Église Catholique dispose d'une Institution Financière pour les Œuvres de Développement (IFOD). Cette société de microfinance collecte l'épargne et accorde des prêts aux personnes à faible revenu et aux petites entreprises.

L'existence même de cette institution financière peut engendrer de nouvelles opportunités y compris dans la finance internationale. Par exemple, une banque d'investissement comme Goldman Sachs peut prendre des participations dans l'IFOD entraînant ainsi une augmentation considérable de son capital. Cela permettra de financer des projets vitaux pour le développement du pays. Tout aussi important, Goldman Sachs peut apporter une expertise et un savoir-faire inégalés pour renforcer les opérations de l'IFOD et élargir son *portefolio*. Cependant, tout investisseur réaliste et avisé ne devrait absolument pas s'attendre à un retour sur investissement significatif à court terme, mais il est évident qu'une amélioration de l'économie du pays ouvrira la voie à des opportunités substantielles et lucratives. La participation du financement privé international est essentielle. Elle aura un impact déterminant sur

12 Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO).

les affaires et l'entrepreneuriat. La propriété privée et l'accumulation des richesses permettront l'émergence des chefs d'entreprises communautaires et stimuleront la croissance économique de bas en haut.

Au début des années 1980, deux prêtres scheutistes belges, les Pères Marc et Paul, et un prélat congolais, Mgr Mundondo, dirigeaient une paroisse à Kamponde, dans l'ancienne province du Kasai Occidental. Une école secondaire de renommée nationale y fut érigée du temps de la colonisation belge, un hôpital rural aussi et une gare sur un chemin de fer reliant les mines du Haut-Katanga aux voies fluviales de la rivière Kasai, en amont du fleuve Congo. Les villageois comptaient sur les prêtres et religieuses pour leurs besoins les plus élémentaires : savon de toilette et de lessive, sucre, sel, vêtements usagés, farine de blé pour fabriquer du pain, pétrole pour ce qu'on appelait les lampes-tempête, médicaments de première nécessité. Des files se formaient tôt le matin au couvent des prêtres, et tout le monde n'avait pas toujours l'argent nécessaire pour payer son dû. La paroisse a continué d'être au service de la population pendant toutes ces décennies. Malheureusement, les récents affrontements ethniques ont ravivé les haines meurtrières de la fin des années 1950. Mais en dépit de cet environnement d'insécurité et de menaces en tous genres, la paroisse a continué de fonctionner. Si elle était forcée à arrêter ses activités et que les prêtres et religieux étaient obligés de quitter ces lieux, et si en même temps toute autre présence confessionnelle, protestante ou de réveil, était interrompue, ce serait le triomphe des ténèbres. Sans aucune présence significative de l'État et sans les repères organisationnels qu'offraient la paroisse et les assemblées de réveil, la vie continuerait malgré tout, mais les liens communautaires s'effriteraient davantage. Les confessions religieuses sont un ciment social sans lequel la nation congolaise s'effondrerait d'elle-même.

3. Mettre en place des régies de constructions

L'un des moyens les plus efficaces pour renforcer l'État est de développer des infrastructures de base à travers tout le pays : routes, ponts, chemins de fer, bâtiments publics, aménagement urbain et lutte contre les érosions, production et distribution de l'énergie électrique. L'Église Catholique en RD Congo peut jouer un rôle décisif en cette matière. Pour cela, il lui faudra créer des régies de constructions dans chaque diocèse avec des capacités techniques et opérationnelles qui leur permettront de répondre aux appels d'offres et concourir aux marchés publics et privés pour l'exécution des projets de travaux publics, de génie civil et d'aménagement du territoire. Les autres confessions religieuses devraient sérieusement envisager de faire de même. Elles gagneraient à s'inspirer de cette proposition pour apporter leur pierre à l'édifice du développement socio-économique. La réputation de rigueur et d'efficacité associée aux Églises Catholique et Protestante, ainsi que le dynamisme novateur des Églises de réveil constituent

un avantage considérable par rapport aux compagnies concurrentes. En outre, les institutions confessionnelles ont généralement les ressources nécessaires pour initier une campagne de lobbying auprès des bailleurs de fonds internationaux afin que les financements nécessaires soient mis à la disposition des projets énumérés ci-dessus.

Ces régies devraient être conçues sur le modèle de la *Régie des Constructions de Lovanium*¹³, aussi appelée *Intendance Générale*. Cette régie fut mise en place par Mgr Luc Gillon, bâtisseur principal de Lovanium, après que des entrepreneurs privés eurent abandonné les chantiers à la suite des tumultes qui suivirent l'indépendance du pays. Ce fut une décision de génie parce qu'elle permit à Lovanium d'avoir un service de constructions propre qui accumula, au fil des années, une technicité et un savoir-faire qui en faisaient un concurrent de taille pour les meilleures sociétés de construction et de génie civil de l'époque. En un peu moins d'une décennie, la *Régie des Constructions de Lovanium* a construit, achevé, ou maintenu des infrastructures représentant approximativement 250.000 m², comprenant des facultés et bâtiments administratifs, des résidences d'étudiants, des résidences pour le personnel, des cliniques universitaires, des bâtiments divers à vocation communautaire, sociale ou culturelle. Le coût total de ces constructions est évalué à un milliard six cents millions de Francs belges, financés essentiellement par le gouvernement du Congo belge avant l'indépendance, les fonds de contrepartie américains, et des fonds divers récoltés directement par l'Université Lovanium¹⁴.

Mais, une régie de constructions ne se met pas en place en un jour. Les moyens nécessaires à sa création prendront du temps pour être rassemblés. Les diocèses Catholiques et leurs fidèles devront se mettre à la tâche pour mobiliser des subventions publiques autant que des investissements privés, des dons et des prises de participation. Cet effort se déploiera par petits pas, un excavateur et une machine-outil à la fois.

Le déploiement de ce genre de projets nécessite, en général, une phase expérimentale au cours de laquelle un diocèse est sélectionné pour tester le modèle et en ajuster les modalités de fonctionnement. Le diocèse de Kisantu, par exemple, pourrait constituer un bon candidat pour cette phase pilote pour deux raisons : sa proximité avec Kinshasa, capitale des institutions, lui offre un avantage certain sur le plan opérationnel, et sa situation au cœur d'une province permet de tester des caractéristiques propres aux régions les plus reculées du pays comme le diocèse de Luiza. Aussi, la présence à Kisantu d'écoles techniques et d'agriculture est une garantie qu'une main d'œuvre technique est disponible localement en même temps qu'elles constituent un vivier potentiel de futurs agents de développement à la base.

13 Mgr Luc GILLON, *Servir en actes et en vérité*, Paris-Gembloux, Duculot, 1988, p. 182.

14 *Ibid.*, p. 230.

En octobre 2021, un ingénieur civil des constructions, Billy Tshibambe, a élaboré un plan¹⁵ de 5,64 milliards de dollars sur 10 ans pour constituer un réseau prioritaire de 20.000 km de routes (bitumées et en terre) afin de désenclaver l'intérieur du pays, augmenter la production agricole et améliorer le commerce intérieur et extérieur. Si l'État et les services publics qui s'occupent des infrastructures sont les seuls à exécuter ce projet, il est possible que la majeure partie des fonds alloués se perdra dans la corruption, la bureaucratie et l'inefficacité. Seule une petite portion servira à construire partiellement des routes de moindre qualité, vouées à une dégradation rapide et inéluctable. En revanche, si ce plan est mis sous la charge directe des diocèses Catholiques et Protestants, et des réseaux d'Églises de réveil, dans un contexte où ces entités sont équipées de régies de constructions, c'est le pays entier qui en bénéficiera et les retombées sur le développement seront considérables.

Le statut juridique des régies de constructions diocésaines n'est pas sans poser quelques difficultés. Ce serait une erreur grave de vouloir en faire des entités confessionnelles à part entière. Non seulement cela rendrait difficile des prises de participation privées, mais cela aliènerait beaucoup de donateurs potentiels, institutionnels et non-institutionnels, locaux et internationaux, tant ils sont en général réticents à financer des organisations ouvertement religieuses. Il est donc important et crucial que ces régies jouissent d'une autonomie de gestion et bénéficient d'une certaine indépendance par rapport aux institutions confessionnelles, même si les décisions stratégiques et orientations générales devraient rester l'apanage des conseils d'administration où les autorités confessionnelles exerceraient un contrôle majoritaire. Un précédent historique est le cas même de l'Université Lovanium. Quoique d'initiative et d'inspiration Catholique, avec un conseil d'administration dominé par l'Université Catholique de Louvain en Belgique, elle ne fut véritablement jamais une université Catholique *stricto sensu*, de l'aveu même de son bâtisseur, Mgr Luc Gillon¹⁶. Le contrôle des conseils d'administration par les autorités diocésaines est crucial : il permet d'ancrer les objectifs et l'action de ces régies aux besoins et intérêts des communautés locales ainsi qu'aux valeurs et idéaux Catholiques.

En plus d'être non-confessionnelles, ces régies devront aussi avoir un caractère hybride, combinant certains aspects des associations sans but lucratif avec des éléments marchands qui relèvent normalement des entreprises commerciales. Cela leur garantira certains avantages fiscaux en même temps qu'elles auront la possibilité de concourir aux appels d'offres et de marchés, publics et privés, en compétition et sur le même pied d'égalité avec d'autres entreprises de construction et de génie civil. Des

15 Billy TSHIBAMBE, « RDC : Plaidoyer pour la mise en place d'un programme routier décennal », in *Scoop RDC*, 23 octobre 2021, (<https://scooprdc.net/2021/10/23/rdc-plaidoyer-pour-la-mise-en-place-dun-programme-routier-decennal/> consulté le 27 mars 2022).

16 Mgr Luc GILLON, *Servir en actes et en vérité*, Paris-Gembloux, Duculot, 1988, p. 124.

juristes avisés n'auraient aucun mal à en définir les contours juridiques en conformité avec les lois et règlements du pays.

Au mois de février 2021, le Cardinal Ambongo effectue une visite impromptue à Kimwenza, un quartier de Kinshasa, affecté par une érosion spectaculaire qui l'a quasiment coupé du reste de la ville¹⁷. Pour l'occasion, le cardinal se fait accompagner du directeur des opérations de la Banque Mondiale et d'un représentant de la présidence de la république. Dans le discours qu'il prononce à cet effet, le cardinal dénonce qu'en dépit de 4 millions de dollars déboursés par le trésor public, des travaux pour endiguer l'érosion n'ont toujours pas commencé. Dans la vision du futur proposée dans cet article, l'archidiocèse de Kinshasa disposerait d'une intendance générale capable d'exécuter les travaux d'endiguement. Cet archidiocèse serait aussi en bonne position pour négocier directement le financement de ces travaux avec l'État et les bailleurs de fonds internationaux, comme la Banque Mondiale dans ce cas-ci.

La présence des représentants de la Banque Mondiale et de la présidence de la république aux côtés du Cardinal n'est pas un détail anodin. Elle renforce l'argument qu'une collaboration directe entre les bailleurs de fonds internationaux et les institutions confessionnelles est possible et que l'État pourrait y être favorable. Somme toute, cette collaboration profiterait de manière directe et tangible aux populations locales et au pays tout entier, et il serait outrageusement cynique d'imaginer que l'État puisse y être hostile. Dans cette dernière hypothèse, l'État encourrait le risque d'antagoniser gravement les populations concernées et d'attiser à son propre détriment une désapprobation générale, voire un climat de défiance et de contestation.

4. Promouvoir les droits humains et des initiatives citoyennes

Une des conséquences les plus insidieuses d'un État fragile est un morcellement *de facto* du territoire national en plusieurs communautés ethno-rurales quasiment isolées les unes des autres. Dans ce contexte, le sentiment d'appartenir à une même communauté nationale petit à petit disparaît. Le travail de renforcement de cet ensemble revient à *recoller les morceaux*, en assurant qu'un minimum de services publics est disponible au niveau local et dans les contrées les plus reculées du pays. Les populations servies redécouvriront progressivement le visage de l'État et apprécieront l'accès à une administration publique efficiente.

Avec ses 47 diocèses, l'Église Catholique de la RD Congo est une force administrative sur laquelle l'État peut se fonder pour atteindre les populations urbaines et rurales à travers tout le pays. De même, l'Église Protestante et les Églises de réveil ont aussi une assise territoriale importante qui peut être mise à profit pour renforcer l'administration publique.

¹⁷ Willy Amos TV, *Érosion de Kimwenza, Église Catholique et Banque Mondiale au secours*, 25 mars 2021, (https://www.youtube.com/watch?v=i7k0mbTGB_Y, consulté le 27 mars 2022).

Les évêques et pasteurs sont indiscutablement plus proches des populations et de leurs préoccupations que ne le sont les gouverneurs de régions et d'autres représentants de l'administration territoriale. Beaucoup de services publics qui ne sont plus disponibles à l'intérieur du pays et même dans certains centres urbains peuvent être offerts par le truchement des diocèses, paroisses, et assemblées de réveil. C'est le cas par exemple des services liés à l'état civil : la collecte des données démographiques et leur archivage, la délivrance des certificats de naissance et de décès, la mise à jour de la cartographie ethnique, le recensement permanent, progressif et dynamique des populations, l'alignement des pratiques anthroponymiques sur des standards internationaux, mais aussi des situations particulières consécutives au dynamisme démographique de la RD Congo comme une possible conversion socio-anthropologique des éleveurs Mbororo.

La gestion des populations sera plus efficace si elle est placée sous l'autorité des diocèses et paroisses plutôt que si elle tombe sous l'autorité exclusive de l'Office National d'Identification de la Population (ONIP). C'est sans aucun doute un domaine où l'État tirera un immense bénéfice à collaborer avec les institutions confessionnelles, et à partager les ressources disponibles avec elle pour atteindre l'objectif d'une gestion modernisée de la population congolaise.

L'amélioration des services publics au profit des populations défavorisées devrait se faire en même temps qu'une certaine éducation aux droits humains afin qu'elles reprennent conscience de leur humanité et de leur dignité. Une armée de défenseurs des droits humains est nécessaire pour cette tâche, et celle-ci est impérative si l'on veut que la justice transitionnelle tant souhaitée soit aussi participative. Dans le cadre de cet article, les droits humains ne se limitent pas qu'aux droits civiques et politiques, mais ils incluent aussi les droits économiques et sociaux, les droits propres à la femme et les droits de l'enfant, les droits culturels et les droits environnementaux.

L'Église Catholique devrait rester à l'avant-garde de la promotion des droits humains et accorder une attention particulière et un traitement préférentiel à ceux qui en sont les défenseurs et les activistes. Par exemple, elle serait bien inspirée d'accompagner une initiative de création d'un ordre des défenseurs des droits humains qui établirait les conditions d'obtention du statut de défenseur des droits humains, en établirait les standards et normes de conduite, et les modalités de leurs activités au profit des populations. Dans le même élan, l'Église Catholique devrait aussi parrainer la création d'une chaire des droits humains à la faculté de droit de l'Université de Kinshasa, et dans d'autres universités du pays : la chaire Floribert Chebeya, en hommage à l'illustre défenseur des droits humains, assassiné si cruellement. Cette chaire mettrait en place un cursus accéléré pour la formation des défenseurs des droits humains, et organiserait une

variété d'activités académiques, y compris des conférences internationales autour des droits humains. Les fonds nécessaires à sa création et à son fonctionnement pourraient être sollicités auprès notamment de la Commission des Nations Unies pour les droits humains.

Au compte des initiatives citoyennes, il ne faudrait pas négliger l'importance pour les confessions religieuses de rester à l'écoute des Congolais de l'étranger, de faire l'inventaire des compétences congolaises à travers le monde, d'initier et de garder contact avec elles, et lorsque le besoin se présente, de solliciter leur expertise pour des questions spécifiques. Peut-être est-il temps pour la CENCO de nommer un aumônier pour les Congolais de l'étranger ?

Le concept d'implication de l'Église dans des tâches normalement dévolues à l'État pourrait susciter la polémique. Ce serait à tort. Il est par conséquent important de ne pas perdre de vue l'objectif ultime de ces propositions. Penser que l'Église devrait ou pourrait se substituer à l'État est pure folie. Il n'y a pas de place dans un État de droit, ou qui se veut tel, pour une religion d'État, pas plus que le caractère laïc de l'État congolais ne pourrait être ni bradé, ni marchandé. Mais soutenir l'État, l'aider à renaître de ses cendres, et aider à renforcer son autorité sur toute l'étendue du territoire national sont une responsabilité qui incombe à tout Congolais et à toute communauté de Congolais, sans considération de leur appartenance religieuse, tribale, linguistique ou philosophique. L'État est le lieu par excellence d'un œcuménisme pratique. Préservé de toute interférence confessionnelle, il permet la congrégation de toutes les bonnes volontés dévouées à la seule réalisation du bien commun, expression concrète d'un bien supérieur, ultime, transcendant.

5. Un modèle de développement socio-économique d'inspiration Catholique

Un des premiers modèles rudimentaires de développement local apparut dans les premières années de l'État Indépendant du Congo sous la forme de fermes-chapelles¹⁸. Établies par les missionnaires Jésuites¹⁹, lors des poussées évangélisatrices du 19^e siècle, elles avaient pour objectif d'offrir une instruction religieuse de type catéchistique dans des colonies missionnaires, à proximité des villages congolais mais séparées d'eux. Les élèves étaient entièrement sous le contrôle de la ferme-chapelle et pratiquaient l'agriculture et le petit élevage pour subvenir à leurs besoins. De ce point de vue, le modèle fut un succès incontestable puisque beaucoup

18 Reuben A. LOFFMAN, *Church, state and colonialism in Southeastern Congo, 1890-1962*, Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies Series, Cham, Palgrave-MacMillan, 2019, p. 82.

19 Anne-Sophie GIJS, « Émile Van Hencxthoven, un jésuite entre Congo et Congolais : conflits de conscience et d'intérêts autour du supérieur de la mission du Kwango dans l'État Indépendant du Congo (1893-1908) », in *Revue d'Histoire Ecclésiastique* (décembre 2010), vol. 105, n° 3/4, pp. 652-688.

d'autres communautés religieuses l'adoptèrent et le surplus agricole profita aux villages environnants. Mais des allégations de pratiques disciplinaires dégradantes dans les fermes-chapelles, émanant principalement de rangs anticléricaux en Belgique, discréditèrent l'ensemble du système. Le concept fut progressivement abandonné entre 1905 et 1910.

Le concept de fermes-chapelles a engendré des variantes modernes comme la communauté du village Kinduku, à l'Université de Kinshasa, où de jeunes étudiants bénéficient des facilités d'hébergement et de soutien communautaire en échange d'activités agricoles et pastorales. Créée en 1969 par un prêtre jésuite, Jacques Paulus, cette communauté continue ses activités jusqu'à ce jour comme une organisation non confessionnelle et sans but lucratif.

De manière générale, les paroisses Catholiques et les communautés religieuses ont toujours organisé des activités agro-pastorales dans un souci d'autosubsistance, pour elles-mêmes mais aussi pour les populations défavorisées dans leur pourtour géographique. Comme le prieuré Notre-Dame de l'Assomption en contrebas de l'Université de Kinshasa qui organise des activités de jardinage, élevage de poules et de porcs, pisciculture, charcuterie, et qui exploite une menuiserie et un atelier de coupe et couture, ainsi qu'une auberge et un centre d'accueil.

De même, à la paroisse Santu Maria Mama wa Bosawa à Mikondo, dans la périphérie de Kinshasa, des femmes organisent des cultures maraîchères sur des lopins de terre appartenant à la paroisse. Le modèle est intéressant en ceci que les lopins de terre sont mis en location, de sorte que les femmes paysannes sont responsabilisées et motivées de produire davantage afin d'obtenir un retour sur investissement. Une solution basée sur la gratuité aurait ruiné ce sens de responsabilité et aurait eu un impact négatif sur leur productivité. Il est facile d'imaginer le niveau de productivité que ces activités peuvent atteindre si la paroisse met à leur disposition un tracteur agricole pour défricher et labourer les terres et moderniser les techniques d'irrigation.

Ces initiatives de développement local ne sont pas exclusives à l'Église Catholique. L'Église Protestante a aussi expérimenté des modèles propres au cours des décennies de son implantation dans le pays. L'Église Kimbanguiste, par exemple, a émergé autour d'un projet de libération spirituelle de l'homme africain autant que de son épanouissement socio-économique. S'agissant des Églises de réveil, ce concept n'est pas assez élaboré en raison de leur jeunesse relative, mais il est possible que cet aspect devienne central dans l'avenir à mesure qu'elles prendront racine dans le vécu temporel et l'organisation socio-économique des communautés nationales.

Mais, pour intéressants que soient tous ces modèles, leur impact sur le développement reste marginal. Pour qu'un modèle ait un impact significatif sur le développement socio-économique et le bien-être des populations, son niveau d'opération et la portée de ses activités doivent atteindre une certaine *masse critique*. Un tel modèle existe.

En 1968, un prêtre, professeur à l'Université Lovanium, L. Van Baelen²⁰ et un médecin, Dr. J. Van Mullem, décident de rallier les pères capucins pour raviver les activités socio-économiques d'un poste missionnaire, Bwamanda, dans le Nord-Ouest du Congo, abandonné depuis les tumultes de l'indépendance en 1960. Ils rédigent un « projet de développement intégral », véritable vade-mecum du développement rural. Le Centre de Développement Intégral (CDI-Bwamanda) est créé et obtient le statut d'association sans but lucratif en 1972. Ses activités couvrent tous les domaines essentiels de la société pour satisfaire le caractère intégral du projet, principalement l'agriculture, mais aussi la santé à travers l'initiative des hôpitaux ruraux, l'éducation par la création et la rénovation d'écoles primaires et secondaires, et par des activités culturelles diverses. Une activité des plus stratégiques est la construction et l'entretien des routes de sorte que les produits agricoles peuvent facilement être acheminés des points de production vers les points de consommation. Le centre assure aussi le transport fluvial des produits locaux vers la ville-capitale de Kinshasa où un centre industriel de conditionnement de produits agricoles commence ses activités en 1976.

Sa croissance est fulgurante et en 25 ans d'existence, ses activités s'étendent sur un territoire deux fois la superficie de la Belgique, servant environ un demi-million de personnes²¹. La réussite du CDI-Bwamanda doit en grande partie à la stratégie que les fondateurs mettent en place dès le départ, avec une représentation indépendante en Belgique qui apporte un soutien logistique considérable et qui reste très active dans la recherche et la diversification des sources de financement. Le centre assure en partie son auto-financement en même temps qu'il continue de bénéficier des apports financiers et logistiques de la représentation de Belgique.

Le CDI-Bwamanda est un exemple de succès dans le domaine du développement rural²². Même si une certaine conjoncture défavorable, due à des forces internes et externes, a fini par avoir raison de son dynamisme, il reste un excellent modèle sur lequel les diocèses Catholiques aujourd'hui peuvent se baser pour répondre aux attentes économiques et sociales

20 Léonard VAN BAELEN, « Brève description du C.D.I.-Bwamanda », in *Afrika Focus* (février 1995), vol. 11, n° 1-4, pp. 129-144.

21 *Ibid.*

22 Force est de reconnaître que le modèle du CDI-Bwamanda n'est pas unique et que d'autres modèles ont été expérimentés avec succès dans le pays, notamment par des organisations non-gouvernementales et d'autres institutions confessionnelles comme l'Église Protestante. La portée de cet article se limite à une expérience Catholique parmi d'autres et ne remet pas en cause la validité et la richesse d'autres modèles et expériences.

des populations rurales et urbaines. Chaque diocèse devrait avoir une organisation de ce genre, opérant de manière indépendante en accord avec les spécificités locales où elle est implantée. L'impact sur l'emploi dans l'ensemble du pays sera considérable. Environ un demi-millier d'emplois directs pourraient être créés dans chaque diocèse et un nombre encore plus élevé d'emplois indirects constitués notamment de travailleurs indépendants dans la chaîne de valeurs des produits agricoles, et de petites entreprises dans le secteur des services autour des projets de construction et d'activités agricoles et d'élevage.

Il va sans dire que la difficulté majeure pour concrétiser ce type de projets est le niveau d'investissement nécessaire. Le total des investissements dont bénéficia le CDI-Bwamanda au cours des années n'est pas disponible, mais il est certain qu'il n'est pas négligeable. Il est tout autant illusoire d'imaginer que ces financements pourraient, dans leur totalité, provenir de sources intérieures, c'est-à-dire de l'État et des investisseurs privés nationaux. Mais cela est au cœur d'une problématique plus vaste. Le développement des pays pauvres reste tributaire, pour une part non-négligeable, de l'apport en capitaux étrangers, sous la forme d'aide au développement bilatéral et multilatéral et sous la forme d'investissements extérieurs directs. Un certain afrocentrisme économique et militant dénonce à juste titre cet état de choses, mais la réalité des rapports économiques internationaux pose des contraintes inextricables aux politiques économiques des pays pauvres. Les programmes de développement intégral décrits ci-haut nécessitent une politique de recherche agressive de financements et investissements extérieurs. L'Église n'y arrivera pas toute seule. Sa crédibilité et son expertise sont des atouts considérables, mais un ralliement de compétences et de talents, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, est nécessaire pour convaincre les bailleurs de fonds d'apporter les financements nécessaires.

6. L'Église comme autorité morale de l'État

Depuis l'époque léopoldienne, les relations entre l'Église et l'État ont toujours oscillé entre des périodes de rapprochement et des périodes de distanciation²³. Dans les premières années de l'État Indépendant du Congo, les missionnaires Catholiques²⁴ ont parfois exercé des prérogatives régaliennes. Ils ont par exemple développé des infrastructures qui permirent à la fois la pénétration de l'État et la diffusion du message évangélique²⁵. Ils furent, pendant un temps, les seules autorisés à organiser un enseignement fondamental au profit des populations locales. En disposant

23 Reuben A. LOFFMAN, *Church, state and colonialism in Southeastern Congo, 1890-1962*, Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies Series, Cham, Palgrave-MacMillan, 2019, p. 2.

24 Les missionnaires Protestants ont aussi joué un rôle semblable, quoique le pouvoir colonial belge ne leur fut pas toujours favorable.

25 André-Bernard ERGO, *L'héritage de la Congolie. Naissance d'une nation en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 143.

d'un personnel plus important que celui de l'État colonial, constitué de missionnaires européens et affiliés, et de nombreux convertis africains²⁶, les Catholiques ont exercé une influence considérable sur la formation de l'État colonial et l'ont fait d'une manière qui entraînait facilement en contradiction avec les plans et intérêts du pouvoir colonial. Un exemple est l'affrontement qui apparut entre l'État colonial et les Pères Blancs, dans la région de Kongolo au Katanga, qui avaient introduit leur propre monnaie, le *pesa*²⁷, et de ce fait contrôlaient l'économie de cette partie du territoire au grand déplaisir du pouvoir colonial²⁸.

Après l'indépendance en 1960, les premières années furent marquées par une présence importante d'anciens séminaristes dans les rouages de l'État, y compris à son sommet. Ils étaient parmi les rares à avoir bénéficié d'un enseignement post-secondaire et beaucoup d'entre eux avaient conservé des relations solides avec l'Église. Les choses prirent cependant une tournure différente lorsqu'en 1972, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), parti au pouvoir, décida d'instituer des comités de jeunes révolutionnaires dans les séminaires Catholiques. Le débat au sein même de la hiérarchie de l'Église fut des plus âpres : le camp des modérés qui prônait un compromis avec le pouvoir eut gain de cause, et le Cardinal Malula, accusé d'*attitudes contre-révolutionnaires* par le pouvoir en place, fut contraint de s'exiler temporairement au Vatican²⁹.

Cette dynamique est aujourd'hui encore à l'œuvre. En dépit des apparences, la CENCO est en permanente collaboration avec l'État dans plusieurs domaines y compris l'éducation. Dans le cas de la gratuité de l'enseignement, les divergences ne se situent pas tant au niveau du principe et des objectifs que dans les modalités pratiques de son exécution. Cependant, sur les questions liées au processus démocratique, à la bonne gouvernance, et à la préservation de la paix et de la sécurité, force est de reconnaître qu'il existe bien une ligne de fracture entre le pouvoir en place et l'Église. Les déclarations de la CENCO en cette matière sont bien connues pour leur intransigeance, mais aussi pour la justesse et la pertinence de leur contenu.

Forte de son autorité morale, l'Église continuera d'exercer une influence considérable sur la marche de la nation, y compris en situation de divergence profonde sinon de confrontation avec l'État. Mais pour que cette autorité s'exerce de manière toujours plus efficiente, elle ne devrait pas se limiter

26 Reuben A. LOFFMAN, *Church, state and colonialism in Southeastern Congo, 1890-1962*, Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies Series, Cham, Palgrave-MacMillan, 2019, p. 5.

27 *Ibid.*, p. 4.

28 Aylward SHORTER, *Les Pères Blancs au temps de la conquête coloniale : Histoire des Missionnaires d'Afrique 1892-1914*, Paris, Karthala, 2011, pp. 131-132.

29 Thomas MUNAYI MUNTU-MONJI et Faustin-Jovite MAPWAR BASHUTH, *Cinquante ans d'existence de la hiérarchie épiscopale Catholique du Congo-Kinshasa (1959-2009)*, Kinshasa, Université Catholique du Congo, 2017, p. 245.

aux seuls dirigeants politiques, mais s'étendre à tous les animateurs de l'État et de l'administration publique ainsi qu'aux forces vives de la nation.

La CENCO devrait mettre en place un mécanisme de dialogue permanent avec les corps constitutifs de l'État et les forces vives de la nation. Ces consultations, régulières, formelles et continues, devraient inclure les membres du gouvernement et les responsables du parlement, les hauts magistrats de la cour constitutionnelle et d'autres cours de la république, l'inspecteur général des finances, le gouverneur général de la banque centrale et d'autres responsables du secteur financier public, les représentants du corps diplomatique, les responsables de la territoriale, les recteurs d'universités et les directeurs généraux d'instituts supérieurs, les responsables des services de sécurité, le chef d'état-major général de l'armée et d'autres responsables militaires, sous réserve qu'ils en obtiennent l'autorisation auprès de leur chaîne de commandement.

Les consultations proposées ici ne sont pas une répétition des dialogues cycliques propres à la politique congolaise. Le principe avancé est que la CENCO organise des rencontres de travail avec chacun des responsables cités ci-haut de manière individuelle et séparée. Par exemple, elle pourrait un jour recevoir l'inspecteur général des finances pour discuter de la bonne gouvernance des finances publiques, et un autre jour, recevoir le chef d'état-major général de l'armée pour évaluer l'évolution de la situation sécuritaire à l'Est du pays.

Ces consultations devraient aussi être engagées, selon le principe décrit ci-haut, avec les forces vives de la nation comme les défenseurs des droits humains, les journalistes, les corporations professionnelles, les responsables de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les banquiers, les pétroliers, les miniers, les responsables syndicaux, les ONGs, les professeurs d'universités et les étudiants, les associations sportives, les femmes commerçantes, les femmes maraîchères, les communautés d'immigrants, etc. La CENCO pourrait engager ces consultations de concert avec l'ECC et avec des représentants de certains réseaux d'Églises de réveil.

Le but de ces rencontres ne devrait prêter à aucun malentendu. Elles n'ont pour objectif que de permettre au concept de palabre africaine de prendre forme et d'agir. Et comme le disait le Cardinal Monsengwo³⁰ : « *La palabre constitue la parole discutée, partagée, argumentée dans le but de l'harmonie communautaire, dans le but de coopérer interactivement pour exister. Et, c'est dans ce lieu de paroles qu'on cherche à rétablir l'ordre par une interaction agissante* ».

30 Mgr Laurent MONSENGWO PASINYA, « Pour que l'Afrique puisse un jour assumer son destin dans l'histoire du monde », in *La Documentation Catholique* (décembre 2004), vol. 101, n° 2325, pp. 1017-1022.

Conclusion

Des décennies de mauvaise gouvernance et de politiques publiques défaillantes ont conduit l'État congolais à l'état de décrépitude dans lequel il se trouve aujourd'hui. Le sentiment général qui prévaut dans la population est celui de résignation et de désespoir. Le but de cet article est de démontrer que l'espoir est encore possible. Le modèle proposé pour renforcer l'État se fonde sur les atouts considérables et l'expérience de l'Église Catholique, mais il peut s'appliquer aux Églises Protestante et Kimbanguiste ainsi qu'à certains réseaux d'Églises de réveil. Certes, beaucoup de propositions avancées ici sont déjà mises en œuvre par l'Église, mais la présentation qui en est faite forme un ensemble cohérent qui peut inspirer les initiatives de l'Église et de la nation congolaise dans les années à venir. Un modèle de développement a été proposé basé sur des expériences locales et dont la mise en œuvre peut transformer le paysage socio-économique du pays. Les coûts financiers relatifs à l'exécution de ces projets sont considérables et nécessitent l'appui des bailleurs de fonds internationaux. En définitive, cet article est aussi un appel pressant auprès de ceux qui tiennent les cordons de la bourse pour obtenir leur engagement immédiat et résolu en faveur du renforcement de l'État et du développement socio-économique en RD Congo. ■